



Istanbul, 24 octobre 2013

CODEXTER (2013) 12

COMITE D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

RAPPORT ABRÉGÉ LISTE DES POINTS EXAMINÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

25^e Réunion plénière

Istanbul (Turquie), 23 – 24 octobre 2013

Secrétariat de la Division Terrorisme
Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

codexter@coe.int - <http://www.coe.int/terrorism>

Le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) s'est réuni à Istanbul les 23 et 24 octobre 2013 sous la présidence de M. Tihomir LULIĆ (Croatie). Le CODEXTER :

1. Ouverture de la réunion

- Remercie vivement la Turquie d'accueillir la 25^e réunion du Comité à Istanbul.
- Prend note du message du Président sortant, M. Aaron BUGEJA (Malte).
- Remercie chaleureusement M. BUGEJA pour son excellent travail à la Présidence du Comité et le félicite pour sa nomination en tant que Magistrat.
- Prend note des observations liminaires du Vice-Président, M. LULIĆ.
- Prend note des observations de M. Jan KLEIJSEN, Directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, notamment sur la tenue d'une Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe, les 6 – 8 novembre 2013 à Belgrade (Serbie), qui portera entre autres thèmes sur la liberté d'accès à internet. Les conclusions de cette Conférence ministérielle présenteront un intérêt pour les travaux du CODEXTER, lequel devrait être dûment tenu informé des résultats pertinents pour son mandat. En outre, un nouveau Comité ad hoc sur la protection des données a été créé en vue de réviser la Convention STCE n° 108 (relative à la protection des données). Les travaux de ce Comité ad hoc devraient de même avoir un impact sur les missions du CODEXTER, en particulier pour ce qui concerne la révision de la Recommandation (2005)10 sur l'utilisation des techniques spéciales d'enquête.
- Observe une minute de silence en hommage aux victimes récentes du terrorisme.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

- Adopte le projet d'ordre du jour et décide de l'ordre de ses travaux.
- Prend note du fait que l'ordre du jour de la 25^e réunion est raccourci pour les besoins de la Conférence internationale sur la coordination nationale et internationale de la lutte contre le terrorisme (23-25 octobre 2013).

3. Approbation du rapport de la 24^e réunion

- Approuve le rapport de la 24^e réunion.

4. Communication du Président et du Secrétariat

- Prend note des informations fournies par le Président et le Secrétariat, notamment pour ce qui concerne le résultat de la réunion du Bureau du 17 septembre 2013 et l'état d'avancement de l'adoption, par le Comité des Ministres, du mandat du CODEXTER pour les années 2014 – 2015.
- Prend note des informations fournies par le Président et le Secrétariat concernant les élections du Bureau et en particulier les appels aux candidatures pour les postes à pourvoir au sein du Bureau, notamment ceux de Président(e) et de Vice-Président(e) respectivement.
- Prend note du fait que les délégations sont encouragées à adresser les informations demandées par la Rapporteuse sur l'égalité entre les femmes et les hommes lors de la 24^e réunion (voir le point 19 du Rapport abrégé/Liste des points discutés et des décisions prises, doc. CODEXTER (2013) 7).

- Prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant les travaux entrepris par le CDPC sur la question du traitement des délinquants dangereux. Le CDPC indique notamment que le traitement des auteurs d'infractions terroristes pourrait faire l'objet de travaux futurs, pour lesquels une contribution du CODEXTER serait alors nécessaire.
- Prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant la prochaine Conférence du CDAP, les 27 et 28 novembre 2013 à Bruxelles (Belgique), qui portera aussi sur la question de la radicalisation dans les prisons.
- Charge le Secrétariat de formuler des propositions sur la manière de garantir a) que le CODEXTER soit consulté par les autres comités lorsqu'ils examinent des questions liées à la prévention et la répression du terrorisme et b) que les vues du CODEXTER sur ces questions soient dûment communiquées aux comités concernés.

5. Echange de vues sur les futures activités du CODEXTER ayant trait au suivi de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme [STCE n° 196]

- Prend note des informations fournies par le Président du Groupe des Parties, M. Vladimir SALOV (Fédération de Russie), sur l'état d'avancement des travaux du Groupe concernant l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention. En particulier, lors de sa 6^e réunion, en novembre 2013, le Groupe des Parties examinera et adoptera dans sa version définitive le rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention. Le résumé de ce rapport sera soumis au CODEXTER pour information et examen lors de sa 26^e réunion. Le Groupe des Parties examinera et adoptera en outre un projet de modèle sur l'article 7 lors de sa 6^e réunion. La 7^e réunion du Groupe des Parties se tiendra immédiatement avant la 26^e réunion du CODEXTER.

6. Futures priorités de travail du CODEXTER

- Prend note du fait que le document CODEXTER (2013) 9 « Propositions de domaines prioritaires pour les travaux du CODEXTER, 2014 – 2015 » a été examiné et approuvé par le Bureau lors de sa réunion du 17 septembre 2013.
- Examine ce document et se prononce sur les priorités des travaux du CODEXTER pour les deux années en question.
- Définit comme suit l'ordre de traitement des quatre priorités adoptées par le Comité : 1) les techniques spéciales d'enquête ; 2) la radicalisation et la réception d'un entraînement pour le terrorisme ; 3) les terroristes agissant seuls ; 4) l'évaluation des lacunes éventuelles du cadre juridique fourni par les instruments juridiques internationaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la prévention et de la répression du terrorisme.
- Consacrera une journée au moins de chacune des quatre réunions plénières prévues en 2014 et 2015 à l'une des quatre priorités susmentionnées.
- Prend note du fait que les quatre priorités devront se traduire par des résultats concrets, tels que l'élaboration de textes juridiques, et qu'ils requièrent une préparation appropriée.
- Crée quatre sous-groupes au sein du Comité, chargés chacun de préparer les délibérations du Comité. Un projet de composition de ces sous-groupes est proposé en Annexe. Le Comité souligne que les sous-groupes resteront ouverts à tous les Etats membres intéressés.
- Invite les délégations qui ne l'ont pas encore fait à informer le Secrétariat au sujet de leur participation aux sous-groupes, au plus tard le 15 novembre 2013.

- Charge le Bureau de désigner parmi ses membres quatre « coordonnateurs », qui seront chacun responsables d'un sous-groupe et assureront la liaison entre les quatre sous-groupes.
- Charge le Secrétariat de fournir des informations plus détaillées sur les aspects techniques du mode de fonctionnement des sous-groupes.

7. Mise en place d'une nouvelle base de données du CODEXTER sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ayant trait aux mesures anti-terrorisme

- Prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant l'état d'avancement de la mise en place de la base de données sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ayant trait aux mesures anti-terrorisme.
- Prend note du fait que le Secrétariat fera, à l'occasion de la 26^e réunion du Comité, une présentation plus détaillée de la base, et notamment des améliorations qu'il est prévu d'apporter aux fonctions de recherche.

8. Présentation, analyse et discussion des affaires judiciaires des Etats membres dans le domaine de la lutte contre le terrorisme

- Prend note de la présentation d'affaires judiciaires, de la part des délégations de la Grèce et de la Turquie.
- Invite les délégations qui souhaitent faire des présentations concernant ce point de l'ordre du jour, lors de la 26^e réunion, à en informer le Secrétariat le plus tôt possible.

9. Domaines de coopération possibles avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF)

- Prend note de la présentation de M. Eric ROSAND, conseiller principal et coordonnateur du GCTF, Département d'Etat américain, au sujet du GCTF, et débat avec lui de la manière dont le Conseil de l'Europe et le GCTF pourraient intensifier leur coopération, en collaboration en particulier avec les deux groupes thématiques du GCTF, « Justice pénale et Etat de droit » et « Combattre l'extrémisme violent ».
- Charge le Secrétariat de poursuivre ses échanges avec le Secrétariat du GCTF en vue d'identifier des propositions concrètes pour la coopération entre le Conseil de l'Europe et le GCTF et de rendre compte au Bureau des initiatives et suggestions éventuelles quant à la manière de procéder.
- Maintient ce point à l'ordre du jour de ses futures réunions.

10. Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme et informations sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme

- Examine les mises à jour des profils nationaux sur la capacité de lutte contre le terrorisme telles qu'elles ont été soumises par les délégations de la Bulgarie, la France et la Lettonie, ainsi que le nouveau profil national du Monténégro, et autorise leur publication sur le site internet du CODEXTER.
- Prend note du fait que les délégations de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, de la Finlande, de la Norvège et de la Suisse prévoient de soumettre les mises à jour de leurs profils nationaux à l'occasion de la 26^e réunion du Comité.

11. Informations des Etats sur les conventions du Conseil de l'Europe contre le terrorisme

- Prend note qu'aucun fait nouveau n'est intervenu concernant ce point depuis la 24^e réunion du Comité.
- Appelle les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier les conventions pertinentes.

12. Informations sur les autres activités pertinentes du Conseil de l'Europe et les travaux menés au sein d'autres instances internationales

- Prend note des contributions écrites et orales de :

Mme Irka KULESHNYK, chef de la Section 1, Appui à la mise en œuvre, Service de la prévention du terrorisme, Division des traités, ONUDC.

M. Enrico BONISEGNA, responsable des droits de l'homme et des questions de lutte contre le terrorisme, Service des droits de l'homme, OSCE/BIDDH.

M. László SZÜCS, responsable de programme, Unité d'action contre le terrorisme (ATU), Département des menaces transnationales, OSCE.

- Prend note des informations fournies par Mme Yuliia LAPUTINA (Ukraine) concernant l'état d'avancement de la conférence à haut niveau sur les questions de sécurité, organisée par le Service de sécurité de l'Ukraine et les Etats membres de l'UE, qui s'est tenue à Yalta (Ukraine) les 24-26 septembre 2013.
- Prend note des informations fournies par le Vice-Président, M. LULIĆ, au sujet de la 9^e Conférence internationale sur le terrorisme et les médias électroniques, qui s'est tenue à Budva (Monténégro) du 29 septembre au 4 octobre 2013 ; prend note également de la suggestion du Vice-Président selon laquelle ce thème devrait recevoir une plus grande attention à l'avenir.

13. Elections

- Élit à sa présidence (pour une période d'un an, renouvelable) M. Nicola PIACENTE (Italie) et à sa vice-présidence (également pour une période d'un an, renouvelable) M. Vladimir SALOV (Fédération de Russie) ; le Comité élit par ailleurs M. Alexandros STAVROPOULOS (Grèce) et Mme Judit LANG (Hongrie) en tant que nouveaux membres du Bureau (tous deux pour une période de deux ans, renouvelable), l'élection de Mme LANG étant assujettie à l'adoption attendue, de la part du Comité des Ministres, du nouveau Mandat du CODEXTER pour la période 2014 – 2015.
- Prend note du fait que le/la nouveau(elle) Président(e) du Groupe des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme [STCE n° 196] deviendra *ex officio* membre du Bureau.

14. Date et lieu de la 26^e réunion du CODEXTER

- Tiendra la 26^e réunion du CODEXTER à Strasbourg au printemps 2014 (date à confirmer).

15. Adoption du Rapport abrégé/Liste des points examinés et des décisions prises

- Examine et adopte le Rapport abrégé/Liste des points examinés et des décisions prises.

ANNEXE

PROJET DE STRUCTURE DES SOUS-GROUPES DU CODEXTER

Sous-Groupe sur la radicalisation et la réception d'un entraînement pour le terrorisme, y compris via Internet

Bosnie-Herzégovine

Croatie

Espagne

Estonie

Finlande

Géorgie

Irlande

Norvège

Pays-Bas

Portugal

Fédération de Russie

Serbie

Turquie

Ukraine

Sous-Groupe sur les terroristes agissant seuls

Autriche

Grèce

Norvège

Pays-Bas

République Tchèque

« L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Sous-Groupe sur les techniques spéciales d'enquête

Chypre

Grèce

Irlande

Italie

Monténégro

Ukraine

Sous-Groupe sur l'évaluation des lacunes éventuelles du cadre juridique fourni par les instruments juridiques internationaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la prévention et de la répression du terrorisme

Lettonie

Pays-Bas

Pologne

« L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Turquie